



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

musées

Question écrite n° 109957

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les effets produits auprès de nombreux chrétiens par l'exposition de l'oeuvre américaine « Piss Christ » au musée d'Avignon. Le choix de cette représentation d'un Christ en croix trempé dans un verre d'urine ne peut en rien se prévaloir d'une quelconque valeur artistique, alors qu'il est une offense à la foi chrétienne. Il lui demande quelle décision peut être prise pour le retrait de cette oeuvre en réponse aux plaintes de nombreux croyants.

Texte de la réponse

L'oeuvre d'Andres Serrano intitulée « Immersion Piss Christ » a été présentée dans le cadre de l'exposition « Je crois aux miracles » ouverte au public à la Collection Lambert en Avignon du 11 décembre 2010 au 8 mai 2011. Cette oeuvre, qui date de 1997, a été montrée à de nombreuses occasions dans différents musées et centres culturels à travers le monde et l'artiste s'est exprimé publiquement sur la signification de son travail. La Collection Lambert en Avignon est un centre d'art inauguré en juillet 2000 qui accueille annuellement plus de 30 000 visiteurs dont 3 500 scolaires. Son initiateur, le galeriste Yvon Lambert a négocié avec la ville d'Avignon le dépôt de sa prestigieuse collection pour une durée de vingt ans. Le centre d'art, géré sous forme d'association de droit privé, est financé par l'ensemble des collectivités publiques : la ville d'Avignon contribue pour 33,5 % de son budget, l'État pour 30 %, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour 16 %, le solde étant assumé grâce à des ressources propres. Il est également à signaler que l'hôtel particulier qui abrite la collection Lambert appartient au conseil général du Vaucluse. La programmation artistique d'un tel établissement ne relève que de la responsabilité de son directeur. Le ministère de la culture et de la communication, attaché à la liberté de création des artistes, ne peut intervenir dans les choix artistiques dès lors que les conditions légales de monstration des oeuvres sont remplies.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109957

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 2011, page 5647

Réponse publiée le : 26 juillet 2011, page 8112